



Camion de chargement à bras articulé

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, un employeur a l'obligation de former ses travailleurs sur la façon sécuritaire d'accomplir leur travail (art. 51.9).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable
- Réaliser des inspections quotidiennes et respecter un programme d'entretien préventif
- Comprendre les contraintes physiques agissant sur la cargaison et arrimer les marchandises selon la réglementation en vigueur
- Opérer l'appareil de façon sécuritaire

ACTIVITÉS

- Formation théorique et pratique
- Examen théorique
- Examen pratique

CONTENU

- Les principaux dangers
- La réglementation
- Les obligations générales
- L'inspection de l'appareil (véhicule et bras de levage)
- L'arrimage de la cargaison
- L'opération de l'appareil (aire de travail, charge nominale, soulèvement des charges, présence d'un signaleur)

RÈGLEMENTATION

La loi et la sécurité du travail

Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Règlement sur les normes d'arrimage